

Décision délicate: Les tests chromosomiques à large spectre sur les embryons sont autorisés

Le Conseil des Etats souhaite autoriser les tests génétiques sur les embryons. Le PEV est consterné de cette décision et regrette que la chambre haute ait renoncé aussi rapidement à sa position restrictive concernant le diagnostic préimplantatoire (DPI) pour suivre le Conseil national. Le PEV estime que tout ce qui est possible et efficient n'est pas forcément recommandé d'un point de vue éthique. Il plaide pour une meilleure protection des vies à naître.

Si cela dépendait du Conseil des Etats, les embryons fécondés in vitro pourraient subir des tests chromosomiques avant d'être implantés. « Cela ouvre grand la porte à la différenciation entre une vie digne d'être vécue et une qui ne l'est pas et augmente massivement la pression sur les futurs parents », explique la Présidente du PEV Marianne Streiff. Les 6'000 couples recourant annuellement à la procréation assistée, pourraient passer de tels tests génétiques. Le PEV refuse énergiquement ce développement. « Cette décision du Conseil d'Etat est comparable à une rupture de barrage. Il n'est pas acceptable qu'à des intervalles réguliers nous repoussions de telle manière les frontières de la médecine reproductive », estime la Conseillère nationale Marianne Streiff. Les développements dans ce domaine ont clairement démontré que les limites posées hier seulement ne valent déjà plus demain. « Un embryon est bien plus qu'un amas de cellule », souligne la politicienne. C'est pourquoi il est nécessaire de définir des principes et des lignes directrices afin de mieux protéger les vies à naître de la folie des possibles en matière de médecine reproductive.

Des innovations dépendantes de la décision du peuple.

Les procédures de DPI devraient dorénavant pouvoir produire 12 embryons. La loi actuelle sur la médecine reproductive limite ce nombre à 3. Il est justifié de se demander ce qu'il advient des embryons qui ne sont pas implantés. « Cela est éthiquement délicat », estime Marianne Streiff. De plus, il devrait être possible à l'avenir, de congeler des embryons afin de les implanter. Ces deux nouveautés nécessitent un changement de la Constitution et doivent donc être soumises au peuple. Le PEV se positionnera clairement et de toutes ses forces contre ces mesures au vu de cette votation.

Site internet du PEV: www.evppev.ch

Berne, le 9 septembre 2014/jdr

Pour tout renseignement :

Marianne Streiff-Feller (BE), présidente du PEV Suisse, conseillère nationale: 079 664 74 57

François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46

Maja Ingold (ZH), conseillère nationale : 079 339 23 22

Christian Meyer, coordinateur romand du PEV Suisse : 079 948 68 93

Joel Blunier, secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79

Jean-Daniel Roth, chargé de communication du PEV Suisse : 079 193 12 70
